

## **Assurance-chômage:**

### **Les cadres sont pris pour cible par le gouvernement !**

Après l'échec des négociations sur l'assurance-chômage, la volonté de plafonner davantage l'indemnisation des cadres demandeurs d'emploi refait surface dans les propos de la ministre du travail lors de la conférence de presse du 26 février à Matignon.

Une nouvelle fois les cadres sont pris pour cible. Ils sont présentés comme des salariés profitant d'un système trop généreux au regard de leur statut. Or ils sont moins de 7% à être indemnisés par l'assurance-chômage et à peine 0,05% à percevoir l'allocation maximale de 6 615€ net par mois selon les chiffres de l'Unedic en 2017. Sans oublier qu'ils sont également soumis au différé d'indemnisation spécifique calculé en fonction de l'indemnité de licenciement versée pouvant aller jusqu'à 150 jours et qui vise tout particulièrement les cadres.

En souhaitant raboter le montant des indemnités des cadres, le gouvernement fait le choix de fragiliser gravement la sécurisation des parcours professionnels des cadres. La baisse de la couverture chômage joue contre la prise de risque en matière de mobilité et de projet professionnel. Elle pénaliserait directement les cadres seniors frappés plus durement par le chômage de longue durée. Alors que les cadres aspirent à un équilibre entre la contribution et la rétribution, la sécurité et la flexibilité, la dé-protection sociale devient leur seul horizon et accentue le sentiment d'injustice sociale qui fait irruption dans notre pays.

Le choix de gouvernement de mettre en débat cette piste de réforme va au-delà de la recherche d'économies chiffrée dans un tel scénario à quelques centaines de millions d'euros sur les 4 milliards recherchés. Il vise à promouvoir une protection collective basée sur une logique assistancielle par l'individualisation des risques au détriment d'une logique assurancielle fondée sur la solidarité et la mutualisation de ces mêmes risques.

Le devenir de l'assurance-chômage mérite sans doute mieux que des mesures comptables injustes, socialement et économiquement inefficaces au regard des réalités de la vie professionnelle. Rétablir l'équilibre entre la contribution et la rétribution, offrir des garanties collectives tout en reconnaissant l'investissement professionnel à sa juste valeur, est un investissement pour l'avenir. C'est notre conviction et notre combat pour la défense des intérêts des salariés en général, et des cadres en particulier. C'est pourquoi le combat pour l'assurance-chômage doit se poursuivre dans l'intérêt de tous les salariés.

Contact presse :

**Eric PERES** - Secrétaire général

06.66.52.06.06